



CAISSE D'EPARGNE DE NYON

RAPPORT ANNUEL
2017



Caisse d'Epargne de Nyon

Société coopérative

Membre de l'Association suisse
des banquiers

Rue St-Jean 11 - 1260 Nyon

Tél. 022 994 77 77

Fax 022 994 77 75

E-mail info@cen.ch

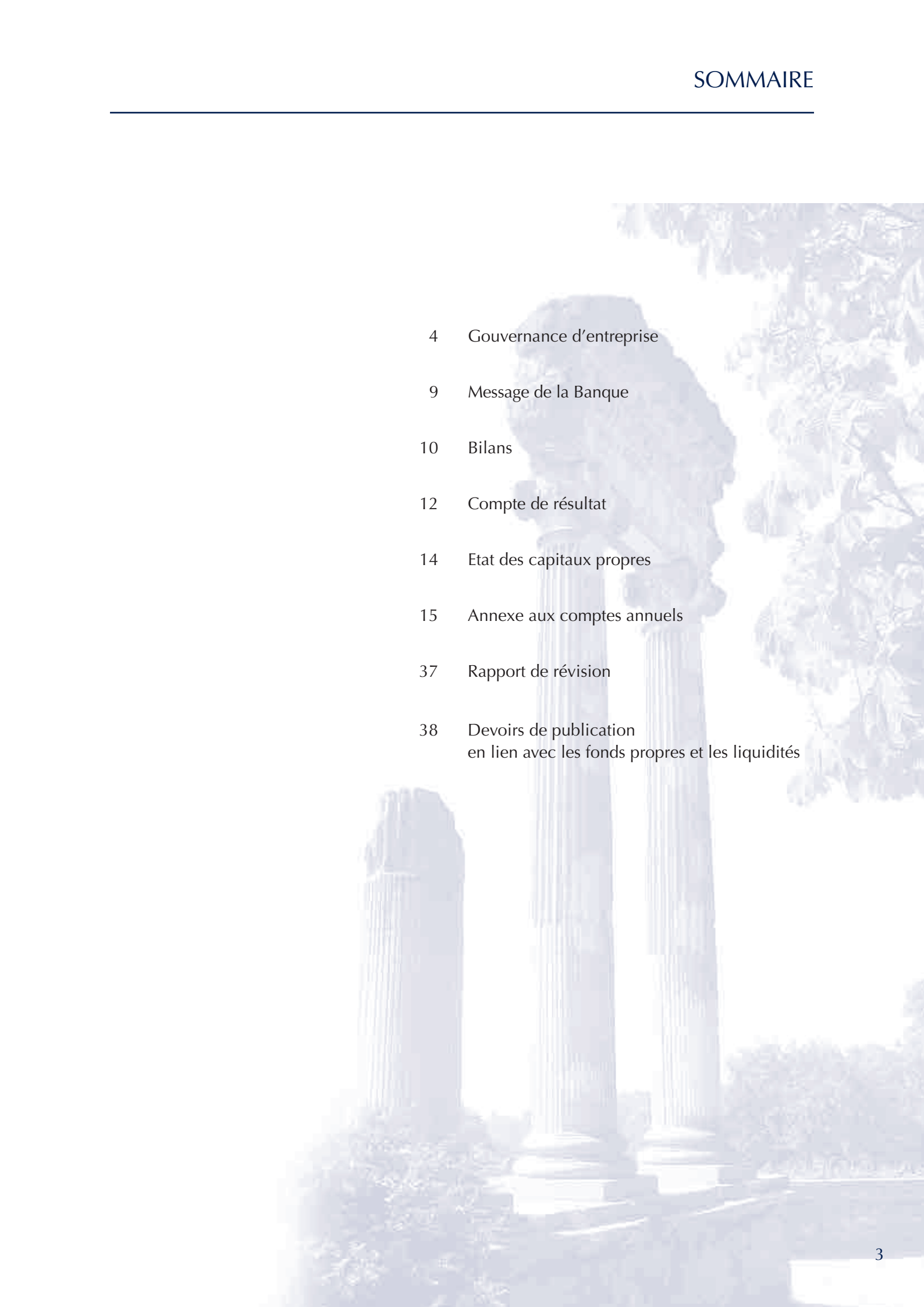
www.cen.ch

Impressum :

Conception et photographies pages 22, 23 et 35 : RELAIS COM / www.relaiscom.ch

Photographie page 36: Nyon Région Tourisme / www.nyon-tourisme.ch

Mise en page, impression: www.bsrimprimeurs.ch



4	Gouvernance d'entreprise
9	Message de la Banque
10	Bilans
12	Compte de résultat
14	Etat des capitaux propres
15	Annexe aux comptes annuels
37	Rapport de révision
38	Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 17/01 «Gouvernance d'entreprise - banques».

La conduite de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et la Direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts. Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. La Direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.

Perrin Christian *

1948, Suisse

Entrepreneur à la retraite, Nyon

Entrée en fonction en 1987, Président du Conseil d'administration depuis 1999

Échéance du mandat en 2018

Formation

Maturité commerciale - HEC Genève (2 semestres) / HEC Neuchâtel (1 semestre)

Parcours professionnel

Avant de rejoindre l'entreprise familiale en avril 1976, il occupe le poste de comptable auprès de la fiduciaire FIR J. Ziegler à Genève (1972 – 1976). Ancien membre du Conseil d'administration des entreprises Perrin Frères SA, Ronchi SA, PQR Béton SA, Perrin Holding. Membre du Conseil d'administration des sociétés Nyvimmo SA, Ronchi Immobilier SA, Perronimmo Holding SA.

Autres activités et groupements d'intérêt

Ancien Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (2002 à 2004)

Taxateur ECA en activité

Membre du comité de la Fédération patronale vaudoise

Conseiller communal de Nyon depuis 1978

Président du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon

Ansermet Jacques *

1957, Suisse

Ingénieur civil HES, Nyon

Entrée en fonction en 2012, Vice-président du Conseil d'administration depuis 2014

Échéance du mandat en 2020

Formation

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC - Etude d'ingénieur civil HES (1981)

Parcours professionnel

Entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

Autres activités et groupements d'intérêt

Syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011

Député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017

Président de la Fondation Goblet

Membre du comité de l'ASHOL (hôpital de Nyon)

Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly

Membre de la Fondation pour le logement des familles glandoises

Burnier Dominique *

1950, Suisse

Notaire à la retraite et administrateur de la régie immobilière Burnier & Cie SA, Nyon

Entrée en fonction en 2000, Secrétaire du Conseil d'administration depuis 2003

Échéance du mandat en 2018

Formation

Maturité fédérale classique (1970). Entrée à la Faculté de droit à Lausanne où il obtient en 2000 le titre de Docteur en droit après avoir soutenu une thèse de doctorat sur «la Notion de l'Invention en droit européen des Brevets»

Poursuite de la formation professionnelle par un stage de notaire (4 ans), d'abord chez le notaire Jean-David Dénéreaz, à Vevey, puis chez le notaire Roland Rochat, à Lausanne et obtient sa patente de notaire en 1984, date à laquelle il s'associe avec le notaire André-Louis Burnier, à Nyon.

Parcours professionnel

Durant ses années de formation, il est assistant du professeur Joseph Voyame, à la faculté de droit de Lausanne, en « Propriété intellectuelle » (3 ans), greffier au Tribunal d'Arrondissement de la Côte (ex-tribunal du district de Nyon), juge au Tribunal militaire de Division I. Depuis 1984, sa principale activité est le notariat jusqu'en 2014, année où il prend sa retraite. Durant cette période d'activité, il fonctionne également pendant 4 ans comme greffier de la Justice de Paix de Gingins, entre au Conseil d'administration de différentes sociétés, notamment celui de Burnier & Cie SA, dont il est toujours membre et président depuis 2002.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de la Fondation Cécile Pélichet

Membre des Conseils d'administration de Burnier & Cie SA (président), de Temoanare SA (président), de Rue César Soulié 3-5-7 SA (président), de PAB SA (membre)

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon

Membre du Conseil du Fonds de prévoyance de Burnier & Cie SA (président)

Ancien membre du Conseil de la Fondation Abraham Hermanjat

Ancien membre de l'Office du Tourisme de Nyon (8 ans dont 4 de présidence)

Ancien membre du Conseil d'administration de la société Velcro Industries NV (10 ans)

Delachaux Nicolas *

1960, Suisse

Architecte EPFL-SIA, Nyon

Entrée en fonction en 2014, membre du Conseil d'administration

Échéance du mandat en 2018

Formation

CFC dessinateur en bâtiment (1980)

Diplôme d'architecte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)

Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)

Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997)

Parcours professionnel

En 1988, il crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et dès 1994, membre du Collège Suisse des Experts Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. En 2008, après le départ de M. Boujol, il s'associe avec M. Denis Glatz et rebaptise sa société Glatz et Delachaux SA et affirme sa renommée dans le secteur.

Autres activités et groupements d'intérêt

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique de l'Etat de Vaud (ComSol) ou commission d'urbanisme de Coppet

Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques

Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monument et Site depuis 2008.

Noverraz Jacques-Daniel *

1974, Suisse

Notaire

Entrée en fonction en 2014, membre du Conseil d'administration

Échéance du mandat en 2018

Formation

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001 - Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005

Parcours professionnel

Au terme de ses études de droit, il effectue des stages au sein des Etudes de Me Eric Châtelain, Pully (2005-2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Etude Burnier & Noverraz, Nyon, puis en 2013 d'une autre étude de notaires.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud

* Respectent les critères d'indépendance selon les cm 17 ss de la Circ.-FINMA 17/01

Suppléants (ne siègent pas)

Les administrateurs suppléants ne sont appelés à siéger au sein du Conseil d'administration et ce par ordre d'ancienneté, qu'en cas de démission d'administrateurs en cours de mandat ou en cas de décès d'administrateurs. Les administrateurs suppléants, choisis parmi les sociétaires, sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Challande Christophe

1966, Suisse
Entrepreneur, Nyon
Election en 2014, suppléant au Conseil d'administration
Échéance du mandat en 2018

Formation

CFC employé de commerce (1985)
Formation Institut Suisse pour la formation des cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004)

Parcours professionnel

Entre en 1986 dans l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon, en tant qu'employé de commerce, il en prend la direction dans les années 1990 et en devient propriétaire en 1998.
Administrateur Président des sociétés Challande & Fils Holding Sàrl, Challande Environnement SA, Challande Immobilier Sàrl, Revmat CHN SA, Sotridec SA, à Nyon.

Autres activités et groupements d'intérêt

Président de l'Association Suisse des Marchands de Matériaux section romande
Municipal Commune de Duillier depuis 2011

Guignard-Nava Bérénice

1973, Suisse
Conseillère financière indépendante, Prangins
Election en 2016, suppléante au Conseil d'administration
Échéance du mandat en 2020

Formation

Etudes de droit – Université de Genève (1998)
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)
Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009

Parcours professionnel

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante.

Direction

La Direction est composée de deux membres. La gestion de l'ensemble de la société et la représentation à l'égard des tiers sont confiées au Directeur nommé par le Conseil d'administration. La Direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.

Circelli Antonio

1966, Suisse

Entrée en fonction en 2007, Directeur de la Banque

Formation

CFC employé de commerce Gestion (1985) - Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995)

Parcours professionnel

Au terme de son apprentissage, il devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back office bourse et assistant à la gestion de fortune. A son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN.

Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon

Guérin Daniel

1967, Suisse

Entrée en fonction en 2008, Sous-directeur, responsable du service des crédits

Formation

Certificat fédéral EPCL supérieur

Parcours professionnel

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, il évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1er août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits.

Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 730 CO en relation avec l'art. 727 CO.

L'Assemblée générale du 25 avril 2017 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2017, sous la responsabilité de **M. Patrick Cattin**, expert-comptable diplômé, qui a accepté cette fonction.

Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 17/01 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, St-Sulpice, sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **Mme Annunziata Viret**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

2017, 189^e exercice de la Caisse d'Epargne de Nyon

Considérations générales

L'économie mondiale a affiché une santé insolente en 2017. Les Etats-Unis se trouvent en situation de plein emploi et affichent un taux de chômage au plus bas depuis de nombreuses années. La Fed pourrait être ainsi amenée à relever ses taux d'intérêt plus rapidement que prévu si la croissance est trop rapide.

En Europe, l'Allemagne est en plein boom et risque une surchauffe. Le point positif est que d'autres pays européens ont également retrouvé le chemin d'une croissance acceptable. Cet élément devrait inciter la BCE à mettre un terme à son programme de rachat d'emprunts vers la fin 2018, ce qui pourrait coïncider avec une première hausse de ses taux d'intérêt.

Economie suisse

La conjoncture suisse a été hésitante en début d'année, mais grâce à l'accélération constatée dès le 3^e trimestre, la croissance du PIB s'est établie à 1 %. Si la récente dépréciation du franc se révèle durable, les entreprises exportatrices vont continuer de profiter de ce nouvel élan.

La perspective de bulle immobilière pressentie depuis quelques années semble s'éloigner. Les indices sont en effet en recul depuis plusieurs mois, mais le marché demeure dans une zone à risque. Du fait de l'activité de construction toujours soutenue, le taux des appartements vacants s'inscrit cependant en légère augmentation. Une grande attention doit par conséquent être accordée à la situation des biens immobiliers.

Pour 2018, la reprise de l'économie devrait favoriser l'emploi et le chômage continuer à reculer.

Collaborateurs

A la date de l'arrêté comptable, la Caisse d'Epargne de Nyon occupe 13 collaboratrices et collaborateurs, représentant 11,7 personnes à temps complet, dont une apprentie de 1^{ère} année (11,9 personnes à temps complet au 31.12.2016).

Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 28 février 2018 une analyse des risques encourus actuellement par la banque.

Rapport de gestion

Malgré un environnement économique complexe, notre établissement a vu son bilan progresser de 13 % à CHF 431,8 mios. Les créances à la clientèle se sont étoffées de 4,4 % à CHF 19,9 mios, tout comme les créances hypothécaires en hausse de 4,6 % à CHF 320,6 mios.

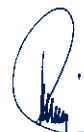
Le développement réjouissant de nouvelles relations aussi bien privées qu'institutionnelles reflète l'évolution favorable de 16,5 % des fonds déposés par la clientèle qui culminent à CHF 312 mios. Ces derniers permettent dorénavant de refinancer le 91,6 % de nos crédits.

Bien que le bas niveau des taux persiste depuis la crise financière et accentue la pression sur les marges, notre résultat brut d'intérêt s'est accru de 1,5 % à CHF 5,041 mios et notre résultat net de 1,9 % à CHF 4,779 mios. Les charges d'exploitations quant à elles ont augmenté de 9,3 % à CHF 3,466 mios, après comptabilisation de frais qui sont en partie non récurrents.

Ces éléments extraordinaires n'ont pas affecté le résultat opérationnel qui s'est élevé à CHF 1,971 mio, en hausse de 6,6 %. Quant au résultat de l'exercice, il s'établit à CHF 1,224 mio (+ 1,2 %). Lors de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration vous proposera le versement d'un dividende identique à l'année précédente, ainsi qu'une dotation conséquente à nos fonds propres, gage de sécurité à long terme.

En conclusion, nous tenons à remercier nos clients et sociétaires pour leur fidélité et leur attachement à la Caisse d'Epargne ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement considérable tout au long de l'année.

Au nom du Conseil d'administration
et de la Direction



Ch. Perrin
Président



A. Circelli
Directeur

BILANS

Bilans aux 31 décembre 2017 et 2016

Actifs	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
		CHF	CHF
Liquidités		34 752 213.57	26 026 984.34
Créances sur les banques		30 677 158.37	12 143 241.77
Créances sur la clientèle	8	19 872 429.92	19 038 543.57
Créances hypothécaires	8	320 564 494.30	306 329 335.10
Opérations de négoce	9	798 280.00	589 315.00
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	26 968.00	13 424.00
Immobilisations financières	11	22 060 556.08	14 760 265.81
Comptes de régularisation		581 399.85	465 674.20
Participations	12	314 560.46	314 560.46
Immobilisations corporelles	13	1 400 825.40	1 446 835.00
Autres actifs	14	756 347.09	1 085 155.22
Total des actifs		431 805 233.04	382 213 334.47
Total des créances de rang subordonné		4 675 000.00	4 000 000.00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-

Passifs	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
		CHF	CHF
Engagements envers les banques		8 009 378.50	7 005 003.50
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		268 590 881.99	222 829 530.68
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	675 825.00	973 740.00
Obligations de caisse		43 374 000.00	44 861 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	68 000 000.00	65 000 000.00
Comptes de régularisation		1 211 304.87	1 227 701.26
Autres passifs	14	334 217.75	287 234.03
Provisions	19	1 698 653.35	1 698 653.35
Réserve pour risques bancaires généraux	19	6 700 000.00	6 200 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 000 000.00	4 900 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		25 700 000.00	24 800 000.00
Bénéfice reporté		86 471.65	21 202.64
Bénéfice de l'exercice		1 224 499.93	1 209 269.01
Total des passifs		431 805 233.04	382 213 334.47

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8,23	148 855.00	396 555.00
Engagements irrévocables	8	15 454 200.00	9 335 000.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	333 760.00	333 760.00

COMPTE DE RÉSULTAT

		2017	2016
	Annexe	CHF	CHF
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		6 775 739.41	6 798 343.97
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		47 774.65	40 173.25
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		577 010.39	443 888.07
Charges d'intérêts		-2 360 017.63	-2 315 909.20
Résultat brut des opérations d'intérêts		5 040 506.82	4 966 496.09
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 261 396.10	- 275 691.76
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		4 779 110.72	4 690 804.33
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		31 893.03	25 873.96
Produit des commissions sur les opérations de crédit		23 378.50	25 909.50
Produit des commissions sur les autres prestations de service		297 482.52	332 119.91
Charges de commissions		- 31 694.38	- 19 935.30
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		321 059.67	363 968.07
Résultat des opérations de négoce	24	335 049.30	242 622.66
Autres résultats ordinaires			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		73 404.00	4 800.00
Produit des participations		13 112.00	11 660.00
Résultat des immeubles		42 319.60	14 992.08
Autres produits ordinaires		32 541.79	206.90
Autres charges ordinaires		-	-143 090.54
Sous-total Autres résultats ordinaires		161 377.39	-111 431.56
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	25	-2 258 338.75	-1 996 729.70
Autres charges d'exploitation	26	-1 207 249.45	-1 175 187.42
Sous-total Charges d'exploitation		-3 465 588.20	-3 171 917.12
Report		2 131 008.88	2 014 046.38

COMPTE DE RÉSULTAT

		2017	2016
	Annexe	CHF	CHF
Report		2 131 008.88	2 014 046.38
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-159 928.65	-165 270.95
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-5.70	-16.96
Résultat opérationnel		1 971 074.53	1 848 758.47
Produits extraordinaires	27	-	134 634.49
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	-500 000.00	- 400 000.00
Impôts	28	- 246 574.60	- 374 123.95
Bénéfice de l'exercice		1 224 499.93	1 209 269.01

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'exercice		1 224 499.93	1 209 269.01
Bénéfice reporté		86 471.65	21 202.64
Bénéfice au bilan		1 310 971.58	1 230 471.65
Répartition du bénéfice (2016) et proposition de répartition du bénéfice (2017)			
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 000 000.00	900 000.00
Distribution sur le capital social			
- Dividende statutaire 5 %		60 000.00	60 000.00
- Dividende supplémentaire 7 % (7 %)		84 000.00	84 000.00
Bénéfice reporté		66 971.58	86 471.65

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2017	1 200	-	4 900	6 200	24 821	-	1 209	38 330
Répartition du bénéfice 2016								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	-100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	900	-	-900	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-144	-144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	65	-	-65	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	500	-	-	-	500
Bénéfice 2017	-	-	-	-	-	-	1 225	1 225
Capitaux propres au 31.12.2017	1 200	-	5 000	6 700	25 786	-	1 225	39 911

1 Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang.

La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune.

Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 08/7, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 72% du total du bilan (exercice précédent 70%).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 79% du total du bilan au 31 décembre 2017 (exercice précédent 85%). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et à son Ordonnance d'exécution ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation.

Les postes du bilan sont évalués individuellement.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2017 Cours de clôture	2016 Cours de clôture
USD	0.9770	1.0195
EUR	1.1707	1.0735
GBP	1.3185	1.2510

Instrument financiers

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne seront pas crédités dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les risques latents de défaillance résultent des risques présents à la date du bouclage, dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. A cet effet, la banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillances à hauteur de 0,5% du montant total des créances

hypothécaires, 2,5% des avances gagées et 5% des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques latents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Participations

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.-- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque.

La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

Impôts

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Engagements de prévoyance

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

3 Gestion des risques

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan - activité principale de la CEN - peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

3.1 Risques de crédit

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en oeuvre en vue de maîtriser le risque de crédit. A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit;
- la documentation des données relatives au client;
- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires.

Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

3.2 Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénario de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégralité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarii de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarii de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarii définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.

3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en oeuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarii extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des évènements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre.

La Direction développe ce concept cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en oeuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

4 Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1 Crédits hypothécaires

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

4.2 Crédits sans couverture

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées.

De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque.

Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.

5 Evaluation des sûretés de crédit

Crédits hypothécaires

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

6 Politique d'affaires lors de la mise en oeuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

Utilisation de la comptabilité de couverture

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

Type d'opérations de base et de couverture

Les opérations de base : créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture : swaps de taux d'intérêts.

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

7 Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2017 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.





8 Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			Total
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	3 246	374	17 355	20 975
<i>dont créances sur corporations de droit public</i>	-	-	11 437	11 437
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	289 639	-	-	289 639
immeubles agricoles	5 781	-	-	5 781
immeubles commerciaux	17 016	-	-	17 016
immeubles artisanaux et industriels	2 190	-	-	2 190
autres	9 043	-	-	9 043
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2017	326 915	374	17 355	344 644
Total au 31.12.2016	315 596	368	13 524	329 488
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Total au 31.12.2017	323 736	364	16 337	340 437
Total au 31.12.2016	312 518	359	12 491	325 368
Hors bilan				
Engagements conditionnels	4	79	66	149
Engagements irrévocables	10 858	-	4 596	15 454
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	334	-	334
Total hors bilan				
Total au 31.12.2017	10 862	413	4 662	15 937
Total au 31.12.2016	4 487	727	4 852	10 066
Créances compromises				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Total au 31.12.2017	8 789	6 475	2 314	2 314
Total au 31.12.2016	8 767	6 475	2 292	2 292

9 Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs		
Opérations de négoce		
Titres de participation	798	589
Total des opérations de négoce	798	589
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

10 Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux au 31.12.2017			
Swaps	27	676	21 813
Total avant prise en compte des contrats de netting	27	676	21 813
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	27	676	21 813
Total après prise en compte des contrats de netting	27	676	21 813
Situation au 31.12.2016	13	974	22 000

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

11 Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Titres de créance	12 437	10 363	12 822	10 836
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	12 437	10 363	12 822	10 836
Titres de participation	9 577	3 870	10 211	4 049
Métaux précieux	47	47	68	63
Immeubles	-	480	-	535
Total	22 061	14 760	23 101	15 483
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	500	501	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeurs comptable des titres de créance	2 601	2 360	3 839	2 501	-	-	1 136

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

12 Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2016	2017					Valeur comptable 31.12.2017	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur		
Participations										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sans valeur boursière	315	-	315	-	-	-	-	315	-	
Total des participations	315	-	315	-	-	-	-	315	-	

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2017.

13 Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeurs d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2016	2017					Valeur comptable 31.12.2017
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 041	1 050	991	-	25	-	40	-	976
Autres immeubles	445	237	208	-	4	-	9	-	203
Autres immobilisations corporelles	6 419	6 171	248	-	85	-	111	-	222
Total des immobilisations corporelles	8 905	7 458	1 447	-	114	-	160	-	1 401

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2017 (aucun en 2016).

14 Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de compensation	602	914	-	-
Impôts indirects	149	136	309	280
Coupons et titres non encaissés	-	-	10	-
Actifs et passifs divers	5	35	15	7
Total des autres actifs et autres passifs	756	1 085	334	287

15 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2017		31.12.2016	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	127 945	68 000	129 515	65 000

16 Institutions de prévoyance

Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1er janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 12 assurés actifs et 4 rentiers en font partie (année précédente 13 et 4).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2017	31.12.2016
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	170	170

17 Situation économique des institutions de prévoyance

17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant :

	31.12.2017 en %	31.12.2016 en %
Collective de Prévoyance Copré, Carouge	105.3 (non audité)	104.5

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au 31.12.2017		Part économique de la banque 31.12.2016		Modification de la part économique par rapport au 31.12.2016	Cotisations payées 2017	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2016			31.12.2017	31.12.2016
Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	-	-	-	-	-	75	75	75

17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	31.12.2017			Montant net 31.12.2016	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		31.12.2017	31.12.2016
Instituts de prévoyance	-	-	-	200	50	50

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique «Charges de personnel» du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.-- pour l'année 2017.

En complément, la réserve de contribution de l'employeur a été utilisée dans son intégralité durant l'année 2017, soit un montant de CHF 0.25 mio.

18 Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	31.12.2017	31.12.2016
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire	68 000	65 000
Total des emprunts	68 000	65 000
Taux moyen	0.959%	0.990%

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
406	2 000	3.175%	2008	2018
395	2 000	2.175%	2010	2018
607	3 000	0.175%	2015	2019
567	3 000	0.800%	2012	2019
575	3 900	0.550%	2012	2019
511	3 000	2.300%	2010	2020
545	3 000	2.286%	2011	2020
622	3 000	0.050%	2015	2020
588	2 500	1.175%	2014	2021
634	2 300	0.050%	2016	2021
583	700	1.300%	2013	2021
571	2 300	1.050%	2013	2021
630	2 700	0.050%	2016	2022
586	2 000	1.550%	2014	2023
576	3 100	1.175%	2013	2023
609	4 500	0.175%	2015	2023
564	3 000	1.425%	2012	2024
596	2 000	1.050%	2014	2024
600	3 000	0.800%	2015	2024
591	3 500	1.425%	2014	2024
618	2 500	0.425%	2015	2025
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
566	3 000	1.550%	2012	2027
627	3 000	0.175%	2016	2028
Total	68 000			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu.

Aucun emprunt n'est subordonné.

19 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2016	2017					Etat au 31.12.2017
		Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	
Autres provisions	1 699	-	-	-	-	-	1 699
Total des provisions	1 699	-	-	-	-	-	1 699
Réserve pour risques bancaires généraux	6 200	-	-	-	-	500	6 700
Corrections de valeurs pour risques de défaillance et risque pays	4 120	-174	-	-	15	246	4 207
- dont créances compromises	2 292	-174	-	-	15	181	2 314
- dont risques latents	1 828	-	-	-	-	65	1 893

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

20 Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	1 200	2 400	1 200	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.00 en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2017	31.12.2016
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserves facultatives issues du bénéfice non distribuables	-	-
Total des réserves facultatives ou légales non distribuables	600	600

21 Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Affaires des organes	18 243	17 959	4 361	6 956

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Il n'existe pas d'affaires hors bilan avec les organes de la banque.

22 Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	34 752	-	-	-	-	-	-	34 752
Créances sur les banques	21 770	8 907	-	-	-	-	-	30 677
Créances sur la clientèle	14	8 435	1 440	4 387	2 624	2 972	-	19 872
Créances hypothécaires	138	36 814	7 098	14 689	156 853	104 973	-	320 565
Opérations de négoce	798	-	-	-	-	-	-	798
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	27	-	-	-	-	-	-	27
Immobilisations financières	7 731	-	200	1 603	10 802	1 725	-	22 061
Total 31.12.2017	65 230	54 156	8 738	20 679	170 279	109 670	-	428 752
Total 31.12.2016	41 356	54 242	9 507	16 066	137 434	119 815	480	378 900
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	-	8 009	-	-	-	-	-	8 009
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	58 692	209 899	-	-	-	-	-	268 591
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	676	-	-	-	-	-	-	676
Obligations de caisse	-	-	1 907	5 200	27 202	9 065	-	43 374
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	-	4 000	29 400	34 600	-	68 000
Total 31.12.2017	59 368	217 908	1 907	9 200	56 602	43 665	-	388 650
Total 31.12.2016	45 347	185 461	1 419	5 196	58 354	44 892	-	340 669

23 Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	31.12.2017	31.12.2016
Garanties irrévocables	149	397
Total des engagements conditionnels	149	397

24 Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

Répartition selon le type d'opération

	2017	2016
Opérations sur devises	38	38
Opérations de change	181	203
Opérations sur titres	116	2
Total du résultat des opérations de négoce	335	243
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

Répartition selon les secteurs d'activité

	2017	2016
Gestion du bilan	228	103
Opérations avec la clientèle	107	140
Total du résultat des opérations de négoce	335	243

25 Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	2017	2016
Appointements, salaires et gratifications	1 580	1 524
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	477	278
Autres prestations sociales	163	145
Autres charges de personnel	38	50
Total des charges de personnel	2 258	1 997

26 Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	2017	2016
Coût des locaux, entretien, chauffage	93	99
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	382	267
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier, et aux autres installations	20	16
Honoraires de la société d'audit	119	127
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	115	123
- dont pour d'autres prestations de service	4	4
Autres charges d'exploitation	593	666
Total des autres charges d'exploitation	1 207	1 175

27 Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 0.5 mio en 2017 (CHF 0.4 mio en 2016) par le débit du compte «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

28 Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	2017	2016
Charges pour impôts courants	246	374
Total des impôts	246	374

Taux d'imposition moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel 12.5% 20.2%

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.







Tél. 022 322 24 24
Fax 022 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne de Nyon, société coopérative, Nyon

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne de Nyon, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autres points

Les comptes annuels de la Caisse d'Epargne de Nyon pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 22 mars 2017 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 23 mars 2018

BDO SA

Patrick Cattin

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Isabelle Cartier-Rumo

Expert-réviseur agréé

DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITÉS

(en CHF 1 000)

Exigences en matière de fonds propres		31.12.2017	31.12.2016
Fonds propres pouvant être pris en compte		39 767	38 186
Fonds propres de base durs (CET1)		39 767	38 186
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		-	-
Fonds propres de base (T1)		39 767	38 186
Fonds propres complémentaires (T2)		-	-
Fonds propres requis		16 033	14 238
	Approche utilisée		
Risque de crédit	AS-CH	14 797	12 910
Risque sans contrepartie	AS-CH	367	528
Risques de marché	de-minimis	41	7
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	828	793
(-) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires		-	-
Ratios de fonds propres			
Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)		19.84%	21.46%
Ratio des fonds propres de base (ratio T1)		19.84%	21.46%
Ratio en matières de capital réglementaire (T1 & T2)		19.84%	21.46%
Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)		6.88%	6.32%
dont volant de fonds propres		1.25%	0.63%
dont volant anticyclique		1.13%	1.19%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1		16.34%	17.96%
Objectif du CET1 selon Circ.-FINMA 11/02 majoré du volant anticyclique		8.13%	8.19%
CET1 disponible		16.34%	17.96%
Objectif de fonds propres T1 selon Circ.-FINMA 11/02 majoré du volant anticyclique		9.63%	9.69%
T1 disponible		17.84%	19.46%
Objectif de fonds propres réglementaires selon Circ.-FINMA 11/02 majoré du volant anticyclique		11.63%	11.69%
Fonds propres réglementaires disponibles		19.84%	21.46%
Leverage Ratio			
Leverage Ratio		9.16%	9.92%
Fonds propres de base		39 767	38 186
Engagement global		434 184	384 845
Liquidity Coverage Ratio			
Ratio pour la liquidité à court terme LCR			
Moyenne 1er trimestre		234.78%	140.08%
Moyenne 2ème trimestre		361.44%	144.66%
Moyenne 3ème trimestre		433.30%	149.83%
Moyenne 4ème trimestre		425.97%	119.19%
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Moyenne 1er trimestre		32 327	17 962
Moyenne 2ème trimestre		34 449	24 919
Moyenne 3ème trimestre		35 071	20 869
Moyenne 4ème trimestre		31 854	16 395
Flux nets de trésorerie			
Moyenne 1er trimestre		13 769	12 823
Moyenne 2ème trimestre		9 531	17 226
Moyenne 3ème trimestre		8 094	13 929
Moyenne 4ème trimestre		7 478	13 755



CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

RÉGIONALE ET FIÈRE DE L'ÊTRE

Rue St-Jean 11 - CP 1091 - 1260 Nyon - T 022 994 77 77 - info@cen.ch - www.cen.ch